

MAIRES RURAUX DE FRANCE

POURQUOI ADHÉRER ?



*L'engagement au service de l'existence, de la liberté
et de l'autonomie des communes rurales.*

#MaCommuneEstUtile

La liberté d'association permet aux communes d'adhérer librement à toutes les associations d'élus.

1/ Être acteur d'un réseau national des maires et des communes

Ne pas rester seul dans l'exercice de son mandat en rejoignant **un réseau convivial et actif** au service de la commune. L'Association des maires ruraux de France fédère près de 10 000 adhérents et **dialogue avec l'ensemble des acteurs** de la commune et de la ruralité.

2/ Bénéficier d'un accompagnement sur-mesure

L'AMRF accompagne les maires ruraux en apportant des réponses adaptées (**dépannage juridique**, conseils, aide à la représentation, etc.). Elle vous conseille pour **saisir vos parlementaires** et vous propose des **outils de sensibilisation** des habitants sur le rôle essentiel de la commune rurale.

3/ Accéder à de nombreux services

- > **36000 communes** : abonnement au journal mensuel et newsletters mensuelles ;
- > **Campagnol.fr** : solution de site internet communal, dotée d'un accompagnement sur-mesure, pour rester connecté(e) à vos administrés ;
- > **Wiki des maires** : valorisez votre commune et partagez votre expertise à vos collègues ;
- > **RuraConnect** : mise à disposition d'un service de mise en location d'espaces publics de travail ;

4/ Militer en faveur du développement de la ruralité

L'AMRF vous permet de faire remonter **vos expériences et vos exigences**.

L'expertise et l'expérience de l'AMRF sont sollicitées par le Parlement, le Gouvernement et l'État mais aussi par les acteurs du monde économique. Elle est devenue **un interlocuteur incontournable** pour porter la voix des élus ruraux (normes, dotations, école, santé, très haut débit...).

Les réformes territoriales (Lois RCT et NOTRe) ont modelé des **politiques d'aménagement** du territoire prônant un développement essentiellement à partir des métropoles. L'AMRF démontre que les territoires ruraux sont capables de développer des modèles de vie alternatifs, utiles au **développement du pays**.



2019 a été une année particulière par rapport à l'engagement de chacun, et si rien n'est jamais gagné, on peut être heureux de la reconnaissance des maires.



L'AMRF n'a jamais autant pesé dans les débats. Nous ne sommes pas des supplétifs, ni des seconds couteaux mais bien des interlocuteurs reconnus, des jardiniers de la ruralité.



EN 2019 NOUS AVONS OBTENU ENSEMBLE

ACTIONS POUR LES SERVICES PUBLICS



[SANTÉ] LUTTE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

Obligation est faite aux étudiants de médecine générale de réaliser au cours de la dernière année du troisième cycle de médecine un stage d'un semestre en pratique ambulatoire. S'y ajoute le déploiement de 400 médecins salariés en zones sous-dotées.



[ÉDUCATION] UNE VICTOIRE IMPORTANTE POUR L'ÉCOLE RURALE

Suite à votre mobilisation, nous avons obtenu la suppression de l'article 6 quater qui créait les établissements publics des savoirs fondamentaux, réunissant autoritairement écoles et collège.

ZRR

[ÉCONOMIE] LA PROROGATION DE LA NOTION DE ZONE DE REVITALISATION RURALE

L'AMRF a obtenu que les ZRR soient maintenues en 2020 et fassent l'objet d'une étude pour modifier le dispositif et non le supprimer comme l'État le prévoyait. L'AMRF a également œuvré à l'allègement des réglementations liées à l'emplacement des débits de boissons (licence IV).



[NUMÉRIQUE] LE SERVICE CAMPAGNOL.FR PRIMÉ

En 2019, la solution Campagnol.fr fait du site internet communal le portail d'accès aux services publics. Cette innovation permet au service de l'AMRF de se voir remettre le prix "Coup de cœur de la rédaction" aux Victoires des Acteurs publics.

LA RURALITÉ À L'AGENDA



[AGENDA RURAL] 200 MESURES PRÉSENTÉES PAR UNE COMMISSION NATIONALE DANS LAQUELLE SIÉGEAIT L'AMRF

181 mesures doivent être mises en œuvre dans l'administration nationale et dans les départements (avec la création d'un référent ruralité dans chaque ministère). L'AMRF, à l'origine de ce travail, salue son irruption dans le champ politique. Mais nous attendons du concret et vite : des actes !



[RURALITÉ] LA CRÉATION D'UN « PARLEMENT RURAL »

À l'initiative de l'AMRF, de l'UMIH, de l'ANRR, de Leader France et des MFR, une force composée de mouvements et d'associations pro rurales a vu le jour cette année.



[CONSTITUTION] LE COMBAT POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ESPACE DANS LA CONSTITUTION

L'AMRF continue son plaidoyer en faveur de l'introduction de la notion d'espace dans la Constitution à l'occasion du Projet de loi de réforme constitutionnelle. Cette idée bouscule les représentations pour affirmer la reconnaissance des « charges de ruralité ».

DÉFENSE ET PROMOTION DE LA COMMUNE



[COMMUNE] LE RENFORCEMENT DU RÔLE DES MAIRIES

L'AMRF a obtenu de l'État qu'il considère de « Développer l'accueil de premier niveau en mairie », via l'articulation entre le réseau des Maisons de services et les mairies, avec un soutien aux secrétaires de mairies.



[CITOYENNETÉ] L'ACTION « MAIRIES OUVERTES » POUR LIBÉRER LA PAROLE CITOYENNE

En accueillant à l'initiative de l'AMRF des centaines de milliers de citoyens dans les mairies pour s'exprimer dans des « cahiers de doléances et de propositions », les maires ont joué un rôle déterminant d'apaisement.



[DÉMOCRATIE] LE RENFORCEMENT DE LA PERTINENCE DE L'ÉCHELON COMMUNAL

Renforcés dans leur considération auprès de l'opinion et des pouvoirs publics à l'occasion du Grand Débat, les maires ruraux ont démontré la pertinence de la commune dans la cohésion du pays.



[GOUVERNANCE] UNE LOI ENGAGEMENT ET PROXIMITÉ IMPARFAITE QUI PREND ACTE DE CERTAINES DEMANDES DE L'AMRF

- Permettre aux maires de désigner des représentants dans les EPCI pour suivre les travaux en commission ;
- Rétablir les indemnités de présidents de syndicats ;
- Restituer plus simplement des compétences par un EPCI à ses communes membres ;
- Supprimer l'obligation de révision sexennale du SDCI ;
- Permettre la scission d'EPCI ;
- Renforcer les prérogatives de police spéciale du maire ;
- Élargir aux syndicats la faculté d'adhérer à l'Agence France Locale ;
- Augmenter les crédits d'heures à la disposition des élus locaux ;
- Renforcer les droits des adjoints au maire dans les communes rurales ;
- Revaloriser de droit l'indemnité du maire.